



# Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex  
Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87  
communication@mundolsheim.fr

**AUT. VOIRIE**  
**n° P 09 - 2023**

## **ARRETE MUNICIPAL** **portant autorisation de voirie**

**Le Maire de la Commune de Mundolsheim,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-1 et suivants et L2542-1 et suivants,

**VU** le Code de la route et notamment son article R411-8,

**VU** le livre IV du code pénal qui détermine les contraventions et les peines et spécialement l'article R26 paragraphe 15, qui soumet à l'amende de police tous ceux qui auront contrevenu aux arrêtés publiés par l'autorité municipale,

**VU** la demande en date 19 mai de l'Eurométropole de Strasbourg, représentée par madame Chloé FLEITH,

**CONSIDERANT** que pour permettre à la Direction Environnement et Services Publics Urbains, Service Collecte et Valorisation des Déchets de l'Eurométropole de Strasbourg d'utiliser l'espace public sans entraver la circulation et la sécurité des usagers du domaine public, il est nécessaire de prendre des mesures de circulation et de stationnement,

### **a r r ê t e :**

**Article 1er :** La commune autorise l'Eurométropole de Strasbourg à utiliser l'espace public sans entraver la circulation et la sécurité des usagers du domaine public pour l'installation des bornes bio déchets sur les espaces suivants :

- Rue Alice Mosnier
- 26 Rue du Haldembourg
- 33 Rue Berlioz
- 11 Rue Neuve
- 11 Rue de Strasbourg
- 21 Rue du Strengfeld
- 4 Rue du Général de Gaulle
- 38 Rue du Général Leclerc
- Rue du Dr Albert Schweitzer
- 2 Rue des Floralties
- 14 Rue de la Forêt
- 1 rue du Général Castelnau
- Rue du Nordfeld
- 9 Rue des Chasseurs
- 1 rue du Gymnase
- Face au 7a rue du Général Leclerc (angle Rue de l'école)
- 2 rue Vauban

**Article 2 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

- Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim ;
  - Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg-
  - Direction Environnement et Services Publics Urbains – Service Collecte et Valorisation des déchets
  - Publié sur le site internet de la commune le 01/06/2023

Fait à Mundolsheim, le 31 mai 2023  
Béatrice BULOU,



  
Maire de Mundolsheim  
Vice-présidente de l'Eurométropole